

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 10

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 26

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 14**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

15/07/2025

22 présent(e)s : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : / . **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

10 absent(e)s : M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERROT Alain, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise, M. VERGUET Nicolas.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Suite à la décision de réduire l'ampleur de l'opération de réhabilitation de la voirie communale d'intérêt communautaire « *Voie Galletti* » à Champagneux (ZAE de la Tuillière). Une DM n°1 est intervenue sur le budget ZAE Tuillière pour notamment retirer 360 000 euros des charges à caractère général en fonctionnement ainsi que l'avance remboursable consentie en investissement par le BP Principal. Le BP Principal doit donc être corrigé par DM pour réduire du même montant le compte 27638 « *Autres immobilisations auprès d'autres établissements* » de 360 000,00 € et réaffecter la somme.
- Depuis le vote du budget, de nouveaux besoins sont apparus. Le Bureau a décidé lors de sa dernière séance de proposer au Conseil Communautaire l'intégration de ces nouvelles dépenses :

Bâtiments	Désignation	Crédits à réaffecter
Office de tourisme - Repaire Louis Mandrin	Installation de film sur vitrage	616,80 €
	Installation de trappes sur mur scénographique	400,00 €
	Panneaux d'affichage extérieurs	2 700,00 €
	Remplacement d'un vidéoprojecteur	5 000,00 €
Lieu partagé Clic'& Ressources France Services	Remplacement de la porte de garage par une porte sectionnelle	8 800,00 €
	Système de fermeture Salto	1 500,00 €
	Façade extérieure à traiter	4 000,00 €
	Cunette extérieure le long de la voie (supprimer infiltration eau)	1 800,00 €
Talus La Bridoire	En cours de détermination du besoin	30 000,00 €
AMICI-ALCOTRA	Reste à charge après financement européen de 80%	27 600,00 €

- Le reste des crédits restant sera affecté à divers comptes.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521-6312 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €
D-21313-66 : Constructions bâtiments sociaux et médico-sociaux	0.00 €	16 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-020 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	177 583.20 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-633 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	3 716.80 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-633 : Autre matériel informatique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	302 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-87 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	27 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	27 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-515 : Créances sur autres établissements publics	360 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	360 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	360 000.00 €	330 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €
Total Général		-30 000.00 €		-30 000.00 €

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 08 juillet 2025 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 26 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;
- **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/08/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN